

COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE

Les écoles de la CCI Gard forment vos futurs collaborateurs !
Chaque année votre contribution permet de financer des
équipements informatiques, des voyages scolaires, du matériel
pédagogique,....

Nouvelle date du versement du solde 13% de la taxe d'apprentissage : 1er juillet 2020*
(*Initialement 1er juin ,selon le projet de décret à paraître.)

La taxe d'apprentissage, comment ça marche ? [Suivez le guide](#)

